

Motion d'ajournement

tème. Mais il ne faut pas que les Canadiens nécessiteux aient à souffrir du temps qu'il nous faudra pour élaborer, après de longues consultations, des changements aussi complets.

La promptitude à disposer du bill sur les allocations familiales serait fort souhaitable. D'autre part, le gouvernement du Canada pourrait offrir mieux que 50 p. 100 en vertu de son Régime d'assistance publique. Ces deux mesures pourraient apporter une aide temporaire. Beaucoup trop de gens en ont un besoin urgent. Je m'étonnerais que l'une des provinces refuse que ses habitants n'aient pas à attendre janvier 1974 pour toucher des chèques d'allocations familiales plus considérables. A cette heure tardive et au moment où le débat sur le bien-être social va prendre fin, j'insiste pour qu'on agisse de toute urgence.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire au député à quel point j'apprécie sa rhétorique et son langage, qui ne cessent de m'étonner du fait que le style fleuri n'est pas le propre des gens de sa culture. Les points soulevés par le député l'ont déjà été. Je suis d'accord avec lui pour dire qu'il importe, dans le domaine des politiques sociales et de la réforme de la sécurité sociale, que la nécessité d'une planification à long terme ne nuise pas à une action immédiate ou prochaine.

J'aimerais lui signaler que ces mois derniers le gouvernement a prouvé, sans hésitation, être d'accord avec ce principe. D'abord, nous avons haussé les pensions de la sécurité de la vieillesse pour la jolie somme de plus de 300 millions de dollars, et nous avons annoncé notre intention

de présenter une mesure d'ici quelques jours ou une quinzaine tendant à consacrer 1,200 millions de dollars au relèvement des allocations familiales. Cela représente à peu près trois fois le montant affecté en octobre dernier aux allocations familiales. C'est là, il me semble, un indice très clair du fait que nous n'avons pas l'intention de nous tourner les pouces pendant que la révision de tout le domaine se poursuit avec les provinces; au contraire, nous avons prouvé nettement que nous étions déterminés à agir là où les besoins sont les plus flagrants.

Je peux ajouter que nous avons également réclamé une modification au Régime des pensions du Canada, comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a signalé, qui augmentera également les prestations versées aux Canadiens nécessiteux. Par conséquent, prétendre qu'aucune mesure hâtive ne sera prise, tandis que nous poursuivons cette étude, me semble nullement fondé en l'occurrence.

Quant à l'autre argument au sujet de la quote-part fédérale au Régime d'assistance publique du Canada, nous contribuons déjà la moitié des fonds dans ce domaine, mais rien ne nous assure qu'une contribution fédérale plus élevée signifierait des prestations plus élevées à certains particuliers dans une province. A vrai dire, lorsqu'on examine les chiffres d'une province à l'autre, on se rend compte que certaines provinces plus démunies sont plus généreuses que d'autres provinces plus riches. Cela dépend aussi en grande partie de la détermination des gouvernements provinciaux à payer leur propre quote-part et à secourir les gens dans le besoin.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 20.)